

COVID-19 : communiqué de presse du jeudi 9 avril

Depuis trois semaines, la France est en confinement pour lutter contre la propagation du COVID-19 et permettre à la chaîne de santé de se consacrer aux malades. Durant cette période, Troyes Champagne Métropole, la Ville de Troyes et son Centre Municipal d'Action Sociale (CMAS) assurent, de leur côté, la continuité des services publics essentiels. Troyes Champagne Métropole est partenaire d'une plateforme de distribution de solution hydro-alcoolique à destination des entreprises du territoire, mise en place dès la fin de la semaine avec le concours d'entreprises locales.

o Salubrité publique

Plateforme de distribution de solution hydro-alcoolique

Pour participer à la protection sanitaire des salariés des entreprises, Troyes Champagne Métropole, en synergie avec l'Union Patronale de la région de Romilly et Nogent, met en place une plateforme de distribution de solution hydro-alcoolique (SHA) à destination des entreprises, en s'appuyant sur des prestataires locaux engagés pour traverser au mieux cette période. Cette initiative a pour objectifs de protéger les salariés, d'accompagner le maintien d'activité économique, voire de favoriser sa reprise.

Dès la fin de cette semaine, cette plateforme permettant aux entreprises locales de passer commande de SHA fabriquée par une société implantée près de Romilly-sur-Seine et livrée de façon hebdomadaire par l'entreprise de transport et logistique TCP, basée à Saint-André-les-Vergers, sera ainsi effective.

Les entreprises intéressées sont invitées à passer commande sur

commandelha@groupectcp.com (disponibilité des SHA sous 15 jours maximum après validation de la commande, avec enlèvement sur site à TCP ou livraison directement chez l'entreprise demandeuse).

Plus d'informations à destination des entreprises sur 06 85 43 98 78.

o Economie

Marchés publics

Afin de faire face aux conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de la pandémie de COVID-19 et aux conséquences des mesures prises pour limiter cette propagation, et dans l'optique de soutenir les opérateurs économiques rencontrant des difficultés, le gouvernement a adapté les règles de passation, de délais de paiement, d'exécution et de résiliation, notamment celles relatives aux pénalités contractuelles.

Ainsi, la Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole ont mis en application l'ensemble de ces nouvelles mesures, notamment celle portant sur la prolongation des délais de consultation dans le cadre de leurs marchés publics. Pour permettre aux opérateurs de répondre dans les meilleures conditions, les deux collectivités procèdent à nouveau au report des dates limites de remises des propositions pour certaines de leurs consultations, **soit jusqu'au lundi 25 mai 2020 à 17h.**

Afin de prendre pleinement connaissance des consultations impactées, ces entreprises sont priées de bien vouloir se connecter en s'identifiant sur le profil acheteur de la Ville de Troyes et de Troyes Champagne Métropole : **<http://Xmarches.fr>** ;

o Soutien aux populations

Réagir face aux violences conjugales

Pendant la période de confinement, les associations et institutions assurant la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants restent mobilisées.

Pour être informée, accompagnée et orientée :

- **Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Aube** / Permanences juridiques les mardis de 10h30 à 12h et vendredis de 13h à 15h. En dehors de ces permanences, laissez un message sur le répondeur ou contactez le CIDFF par mail en laissant vos coordonnées.

03 25 73 15 25 - cidff.aube@gmail.com - Facebook : [cidff.delaube.5](https://www.facebook.com/cidff.delaube.5)

- **Association Solidarité Femmes Aube** / Du lundi au vendredi de 9h à 16h.

03 25 73 26 26 - contact@solidaritefemmes-aube.fr

- **Association auboise d'Aide aux victimes d'Infraction, Médiation et Réinsertion Sociale** /

Prise en charge juridique et psychologique sur rendez-vous téléphonique, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

03 25 73 78 78 - avim10@wanadoo.fr

- **Plateforme d'écoute et d'orientation « Arrêtons les violences »** / Accessible aux victimes et témoins de violences, du lundi au samedi de 9h à 19h au **39 19**.

- **Allô Enfance en Danger** / Signalez les situations d'enfants en danger ou de parents en difficulté 24h/24 et 7 jours/7.

Composez le 119 (numéro gratuit) - www.allo119.gouv.fr

Par ailleurs, la **Fédération Nationale des Associations et des Centres de prise en Charge d'Auteurs de Violences conjugales et Familiales** ouvre une permanence téléphonique à destination des auteurs de violences conjugales, **tous les jours de 9h à 19h au 08 019 019 11.**

Pour porter plainte :

- Plateforme de signalement des violences sexistes et sexuelles **service-public.fr/cmi** ou **arrêtonslesviolences.gouv.fr** (privilégiez cette plateforme de dialogue ouverte 24h/24 et 7 jours/7 avec les forces de l'ordre formées aux violences sexistes et sexuelles de manière anonyme et sécurisée).
 - En cas d'urgence, composez le **17** (police/gendarmerie) depuis un poste fixe, le **112** depuis votre portable ou le **114** par SMS. Les forces de l'ordre se déplacent immédiatement sur le lieu de votre appel.
 - S'il n'y a pas d'urgence, et avant de vous déplacer en gendarmerie ou au commissariat de police de Troyes, vous pouvez enregistrer une pré-plainte en ligne sur **www.pre-plainte-enligne.gouv.fr** (pour trouver la gendarmerie la plus proche de votre domicile : **www.gendarmerie.interieur.gouv.fr**). **A noter qu'en cette période de confinement, si vous vous déplacez à la brigade de gendarmerie ou au commissariat, vous devez cocher la case « Déplacement pour motif familial impérieux » sur l'attestation de déplacement dérogatoire.**
 - En cas d'urgence médicale, contactez le **15** (SAMU).
 - Pour trouver un hébergement d'urgence pour vous et vos enfants, contactez le **115**.
- Vous êtes témoin de violences, vous entendez des cris, des bruits de lutte ou des appels d'enfants dans votre voisinage, appelez le 17 (poste fixe) ou le 112 (portable).**

Le Crous soutient les étudiants

Le service social du Crous de Reims est mobilisé depuis le début du confinement et, en association avec l'assistante sociale du Crous de Troyes, réoriente les étudiants qui le souhaitent vers des professionnels de la santé, ou délivre des bons d'achats alimentaires à ceux qui sont en précarité financière.

Les étudiants troyens en difficulté ont ainsi la possibilité de prendre contact avec le Crous à l'adresse **service-social.troyes@crous-reims.fr**

Ils doivent impérativement communiquer leurs nom, prénom, coordonnées téléphoniques et nom de l'établissement dans lequel ils sont inscrits.

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr